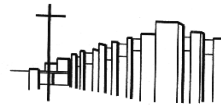


# 2012

## Un seul Seigneur... Una sola Fede...



(suite) Lettre pastorale sur la liberté de conscience et de religion

### Conseil permanent de La Conférence des évêques catholiques du Canada

15. L'éducation joue un rôle décisif dans la formation adéquate de la conscience. C'est pourquoi « les parents doivent être toujours libres de transmettre, sans entraves et de manière responsable, leur patrimoine de foi<sup>34</sup>. » Comme société libre, le Canada doit toujours garantir aux parents le droit d'éduquer leurs enfants en matière de foi et de morale et d'assurer ainsi la formation de leur conscience : pareille formation n'est jamais indifférente sur le plan moral, même si elle se prétend neutre en matière de principes moraux et religieux. La famille et l'école sont les premiers lieux de formation où les jeunes reçoivent une juste compréhension de ce que suppose le droit à la liberté de conscience et de religion. Parents et enseignants ont une tâche particulièrement importante à remplir pour former les consciences de la prochaine génération. Ils ont constamment le défi de développer en chaque enfant une conscience qui soit vraiment droite et libre : capable de choisir ce qui est le vrai bien et donc de rejeter ce qui est mal. Ces adultes ont le grave devoir d'aider les enfants à conformer leur conscience à la vérité de la loi morale et à vivre selon cette vérité. Parmi les valeurs humaines et chrétiennes acquises dans la famille, certaines en particulier préparent les jeunes d'aujourd'hui à développer des valeurs qui résistent aux attaques inévitables contre la liberté de conscience. Ils feront acte de courage, de justice, de prudence et de persévérance. Ce travail de formation permettra aussi de former des citoyennes et des citoyens capables de demander des comptes aux individus ou aux institutions qui voudraient entraver leur droit à la liberté de conscience et de religion.

#### Protéger le droit à l'objection de conscience

16. Les personnes qui entendent suivre leur conscience et agir en conséquence doivent parfois résister, jusqu'à l'héroïsme même, aux directives de l'État, d'un tribunal ou d'un employeur qui tente de se substituer à leur conscience en les contraignant à agir contre leurs convictions en matière de foi et de mœurs. En l'occurrence, la liberté de conscience signifie que la personne a le droit de suivre, selon ce qu'elle comprend de son devoir, la volonté de Dieu et sa loi. Le Catéchisme de l'Église catholique formule clairement ce principe. « Le citoyen est obligé en conscience de ne pas suivre les prescriptions des autorités civiles quand ces préceptes sont contraires aux exigences de l'ordre moral, aux droits fondamentaux des personnes ou aux enseignements de l'Évangile. Le refus d'obéissance aux autorités civiles, lorsque leurs exigences sont contraires à celles de la conscience droite, trouve sa justification dans la distinction entre le service de Dieu et le service de la communauté politique. "Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu" (Mt 22, 21). "Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes" (Ac 5, 29)<sup>35</sup>. »

Par exemple, il n'est jamais permis à un catholique d'appuyer le droit à l'avortement ou à l'euthanasie. En fait, l'avortement et l'euthanasie sont « des crimes qu'aucune loi humaine ne peut prétendre légitimer. Des lois de cette nature, non seulement ne créent aucune obligation pour la conscience, mais elles entraînent une obligation grave et précise de s'y opposer par l'objection de conscience<sup>36</sup>. » Comme il s'agit ici de liberté de conscience, le droit à l'objection de conscience doit être protégé par la loi pour toute profession où les principes essentiels du droit naturel sont violés « gravement et de façon répétée<sup>37</sup>. »

17. Il est souvent difficile de faire valoir son droit à l'objection de conscience. Il s'agit de résister avec courage à ceux et celles qui prônent ou exigent des actes contraires à la voix de sa conscience. Ceux qui ne veulent pas se faire complices des exigences d'une loi immorale doivent être prêts à faire les sacrifices nécessaires pour ceux et celles qui refusent de défendre la vérité et à vivre avec la souffrance qui s'ensuivra. « En effet, se faire complices d'une loi face aux nombreuses difficultés que la fidélité à l'ordre moral peut faire ou d'une pratique injuste... affronter même dans les circonstances les plus ordinaires, le chrétien est doit être prêts à subir les appels, avec la grâce de Dieu implorée dans la prière, à un engagement

à un engagement parfois héroïque<sup>38</sup>. »

On trouve un modèle particulièrement inspirant de constance et de fidélité chez saint Thomas More, patron des hommes d'État et des politiciens, dont le martyr courageux et volontaire a témoigné du fait que « la conscience n'est pas identique aux désirs et goûts personnels; [elle] ne peut pas être réduite à l'avantage social, au consensus du groupe, ni aux exigences du pouvoir politique et social<sup>39</sup>. » Bien que soumis à diverses formes de pression psychologique, il a refusé de trahir ses convictions. Sa vie et sa mort nous enseignent qu'« on ne peut séparer l'homme de Dieu, ni la politique de la morale<sup>40</sup>. » La vitalité de l'Église a souvent été alimentée par la persécution. Notre époque ne fait pas exception. Ceux et celles qui refusent de se faire complices d'une loi ou d'une pratique injuste qui les obligerait à agir contre leur conscience – et qui se voient refuser le droit à l'objection de conscience ou à un accommodement respectueux – doivent être prêts à subir les conséquences qu'entraîne la fidélité au Christ. Ils méritent la solidarité efficace et le soutien de la prière de leur communauté de foi. L'audacieux « N'ayez pas peur! » du bienheureux Jean-Paul II continue de retentir et de nous donner le courage de suivre notre conscience en toutes circonstances et à tout prix. « N'ayez pas peur du Christ! Il n'enlève rien et il donne tout. Celui qui se donne à lui reçoit le centuple. Oui, ouvrez, ouvrez toutes grandes les portes au Christ – et vous trouverez la vraie vie<sup>41</sup>. » N'ayons pas peur, car la crainte nous empêcherait de répondre à l'appel pressant de l'Esprit Saint à agir sans relâche conformément aux préceptes d'une conscience éclairée.

#### Conclusion

18. Comme évêques catholiques, nous voulons nous porter à la défense de la dignité humaine de toutes les personnes, notamment des minorités religieuses, et de la liberté de conscience et de religion qui leur a été octroyée par Dieu. En cette période difficile, nous lançons un appel urgent à tous les Canadiens et les Canadiennes, croyants ou non-croyants, pour qu'ils réitérent leur détermination à promouvoir les droits précieux que sont la liberté de conscience et la liberté religieuse. De plus, nous encourageons les croyantes et les croyants à s'engager pleinement dans tous les secteurs de la vie publique. Ils savent qu'avec la grâce de Dieu, ils ont une contribution irremplaçable à apporter au bien commun. En outre, nous appuyons leur droit à l'objection de conscience, expression fondamentale de la liberté de conscience et de religion. Nous offrons à toutes les personnes qui sont victimes de violence, de persécution, d'intolérance ou de discrimination pour leurs convictions morales ou religieuses l'appui de l'enseignement de l'Église, la solidarité de nos interventions publiques et l'assurance de nos prières fraternelles pour la protection du droit universel à la liberté de conscience et de religion.

34 Benoît XVI, Message pour la Journée mondiale de la Paix 2011, n° 4.

35 Catéchisme de l'Église catholique, n° 2242; voir n° 2256. 36 Bienheureux Jean-Paul II, *Evangelium Vitae*, n° 73.

37 Conseil pontifical Justice et Paix, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, n° 400. 38 Bienheureux Jean-Paul II, *Veritatis Splendor*, n° 93.

39 Cardinal Joseph Ratzinger, *Conscience and Truth*, Discours au 10e Atelier des évêques, à Dallas, au Texas, en 1991.

40 Cf. Bienheureux Jean-Paul II, Lettre apostolique en forme de *Motu proprio* pour la proclamation de saint Thomas More comme patron des responsables de gouvernement et des hommes politiques (31 octobre 2000), n° 4.

41 Benoît XVI, Homélie lors de la messe inaugurale de son pontificat (24 avril 2005).



#### EST RETOURNÉE VERS LE PÈRE ...

**Madame Thérèse Bisson,**

dont les funérailles ont eu lieu le 30 juin.

Nos sincères condoléances à sa famille.

#### Pensée de la semaine

À l'époque où nous vivons, une âme paisible, un visage serein, un caractère égal, sont une véritable bénédiction. Dans ce monde où tout vacille, ils sont une véritable lumière.

*Cardinal Garonne*



<b>Samedi, 7 :</b>	<b>SAINTE VIERGE MARIE - BLANC</b>
8h30	Giuseppe Pelle - Teresa Pelle
16h30	Rita Thibault et son fils Marcel - Laurette Samson
<b>Dimanche, 8 :</b>	<b>14<sup>e</sup> DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (B) - VERT</b>
9h (italien)	Aux intentions des paroissiens - votre curé I defunti delle famiglie Parente, Spensieri e Alviani - i figli (en Haïti)
10h30	Roméo Clermont - M. et Mme Marcel Blais
<b>Lundi, 9 :</b>	<b>SAINT AUGUSTIN ZHAO RONG, PRÊTRE, ET SES COMPAGNONS, MARTYRS - ROUGE</b>
8h30	Soeur Maria Alma - offrandes à la messe commémorative
<b>Mardi, 10 :</b>	<b>FÉRIE - VERT</b>
8h30	Pietro Renda - offrandes à la messe commémorative
19h30 (italien)	Messe communautaire
<b>Mercredi, 11 :</b>	<b>SAINT BENOÎT, ABBÉ, COPATRON DE L'EUROPE - BLANC</b>
8h30	Liborio Zambito - offrandes à la messe commémorative
<b>Jeudi, 12 :</b>	<b>FÉRIE - VERT</b>
8h30	Nicolina Montanaro - offrandes aux funérailles
<b>Vendredi, 13 :</b>	<b>FÉRIE - VERT</b>
8h30	Michele Martello - offrandes aux funérailles
<b>Samedi, 14 :</b>	<b>SAINT CAMILLE DE LELLIS, PRÊTRE - BLANC</b>
8h30	M. et Mme Bibeau - Mariette Beauchamp
16h30	Aux intentions des paroissiens - votre curé
<b>Dimanche, 15 :</b>	<b>15<sup>e</sup> DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (B) - VERT</b>
9h (italien)	Carmela Felice - sa sœur Nick Carlucci et Giuseppe Valentino - leurs familles (en Haïti)
10h30	Action de grâces au Frère André - Claudette Lavallée

---

### Si humble , si grand !

Marc conclut la première partie de son évangile par le récit de la visite de Jésus chez les siens, dans son village de Nazareth. Ce récit est remarquable par son caractère d'objectivité historique. En effet, on y apprend le nom de son métier, le nom de sa mère, les noms de ses cousins et cousines qu'on appelait frères et sœurs à l'époque (Mc 6,3). On y apprend surtout que *les nombreux auditeurs* qui entendent Jésus enseigner dans la synagogue sont étonnés voire *profondément choqués*. (Mc 6,2) Comment un homme de condition si humble, comment un homme citoyen d'une bourgade sans renommée, (Jn 1,46) peut-il parler avec tant de sagesse? Pour qui se prend-il pour venir enseigner en pleine synagogue? Jésus se rend compte de leur malaise. Il voit leur perplexité, leur incrédulité. Il lit sur leur visage l'étonnement que causent ses paroles. Aussi il rétorque : *Un prophète n'est méprisé que dans son pays, sa famille et sa propre maison.* (Mc 6,4) Voilà pour les faits.

Venons-en à la réflexion qui découle de cette affirmation de Jésus. Qu'est-ce qui fait qu'un artiste, un inventeur de talent ou une femme de lettres ne soit pas reconnu chez les siens? Car, il faut en convenir, cette mentalité est de tous les temps. C'est pourquoi elle a traversé l'histoire jusqu'à nos jours. Combien, en effet, doivent s'exiler pour être enfin reconnus par leurs pairs! J'ose un élément de réponse : nous aimons que le merveilleux, l'excellence soient le fait d'une personne sortant d'un milieu qui possède les atouts pour devenir célèbre. Comme s'il fallait être grand par hérédité pour accomplir de grandes choses. C'est ce qui a défavorisé Jésus. Il n'était qu'un simple ouvrier qui avait pris la relève du métier de son père, Joseph. Il ne pouvait compter sur aucune notoriété sociale étant issu d'une mère au foyer et d'un père simple menuisier. Ce n'est pas ce genre de messie que *son* peuple attendait. Il voulait un messie guerrier qui viendrait bouter de leur pays l'occupant honni. Comme Jésus dira en maintes occasions qu'il est l'Envoyé de Dieu, son Père (Jn 5,43), les siens ne pourront tolérer qu'il se prenne pour le Fils de Yahvé. La proximité de Dieu est contraire à leur conception de la divinité. Ils n'osent même pas le nommer, alors de là à se dire son fils... Pourtant, ce fils d'une honnête famille vient répandre la Bonne Nouvelle dans l'ordinaire de leur vie. Il vient leur dire que, justement, Dieu privilégie les humiliés, les gens ordinaires, les petits. Petits dans tous les sens du terme. Aussi, *il ne pouvait accomplir aucun miracle; il guérit seulement quelques malades.* (Mc 6,5) Quel humour contenu dans cette simple finale! Les païens des *villages d'alentour* (Mc 6,6) seront les bénéficiaires de l'enseignement de cet homme si humble mais si grand...

*Ghislaine Salvail, s.j.s.h.*